

Image not found or type unknown



## Comptes bancaires inactifs

Par **Tigou**, le **26/03/2016** à **14:56**

Bonjour,

Je viens d'apprendre par une lettre de la Caisse d'épargne adressée à ma mère, laquelle est décédée depuis plusieurs décennies qu'elle avait en cet établissement un compte d'épargne, ce que j'ai toujours ignoré, et que celui-ci est considéré comme inactif au sens de la Loi du 13 juin 2014 . il est demandé à ma mère dans cette lettre de remplir un

Coupon réponse dans lequel elle souhaite conserver ce compte d'épargne pour éviter Le transfert des fonds qui y figurent à la Caisse des dépôts et consignations.

Que puis-je faire ?

Merci de m'aider